

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/012/2009 – ÉFAI

25 mars 2009

AU 81/09 Craintes pour la sécurité / Menaces de mort

COLOMBIE **Les membres de la communauté de paix de San José de Apartadó, dans la municipalité d'Apartadó (département d'Antioquia)**

Des membres des forces armées colombiennes et des paramilitaires continuent à menacer la communauté de paix de San José de Apartadó.

Le 14 mars, une jeune fille de quinze ans faisant partie de cette communauté a été victime d'une tentative de viol, aux mains de membres de la 17^e brigade de l'armée colombienne, semble-t-il. Cette agression s'est produite dans un hameau appartenant à la communauté de paix de San José de Apartadó, qui est située dans le département d'Antioquia (nord-ouest du pays). La jeune fille a repoussé les militaires et appelé à l'aide. Pendant l'attaque, certains ont pris à part un autre membre de la communauté de paix qui était avec l'adolescente jusque-là et ont porté une machette à sa joue. Ils ont menacé de l'écorcher vif et de lui arracher les yeux. Ils l'ont également accusé d'être un guérillero et ont dit qu'ils allaient le tuer.

La tentative de viol ayant échoué, les soldats de la 17^e brigade ont menacé de tuer la jeune fille. Au bout d'une demi-heure, ils ont relâché les deux membres de la communauté de paix et leur ont adressé une mise en garde, leur disant que s'ils parlaient à quiconque de ce qui s'était passé, ils en subiraient les conséquences.

Selon certaines informations, du 7 au 13 mars, des membres de l'armée ont pénétré à La Resbalosa, un autre des hameaux de la communauté de paix de San José de Apartadó, détruit les récoltes de celle-ci et volé de la nourriture chez les habitants. Ils ont accusé plusieurs membres de la communauté d'être affiliés aux mouvements de guérilla et leur ont dit qu'ils allaient détruire la communauté de paix.

Les 9 et 10 mars, des tracts signés des paramilitaires ont été distribués à Apartadó, principale localité de la municipalité, et à San José de Apartadó. Ils annonçaient que les paramilitaires procédaient à un « *nettoyage social* », et incluait une liste de personnes à qui il avait été ordonné de quitter la région, faute de quoi elles seraient tuées.

Du 1^{er} au 3 mars, des paramilitaires armés vêtus de treillis et portant des brassards des Milices d'autodéfense unies de Colombie (AUC), organisation rassemblant divers groupes paramilitaires, ont érigé des barrages routiers sur le trajet entre Nuevo Antioquia, dans la municipalité voisine de Turbó, et La Esperanza, un des hameaux de la communauté de paix. Selon certaines sources, plus de 100 paramilitaires se trouvent dans la zone de Nuevo Antioquia. Amnesty International a par le passé reçu de nombreuses informations faisant état d'une présence paramilitaire dans ce secteur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté de paix de San José de Apartadó a été fondée en mars 1997 par des civils qui tentaient de faire valoir auprès des parties au conflit – les forces de sécurité, les paramilitaires et les groupes de guérilla – leur droit de rester en dehors du conflit qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années. Ses membres ont toujours demandé fermement que les combattants restent éloignés de leurs terres, ce qui leur a valu d'être accusés de subversion par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires. Les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un groupe de guérilla, accusent également cette communauté de collaborer avec leurs ennemis. Depuis que celle-ci s'est autoproclamée « *communauté de paix* », ses membres

continuent d'être la cible d'attaques et de meurtres, la plupart du temps aux mains des paramilitaires et des forces de sécurité, mais aussi dans certains cas de groupes de guérilla. Depuis 1997, plus de 170 de ses membres ont été victimes d'un meurtre ou d'une disparition forcée.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a exhorté les autorités colombiennes, dans sa résolution du 15 mars 2005, à prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer la sécurité des habitants de cette communauté de paix. Il semble cependant que cette requête n'ait guère été suivie d'effet.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à diligenter une enquête approfondie et impartiale sur la tentative de viol dont a été victime une jeune fille de quinze ans, membre de la communauté de paix de San José de Apartadó, aux mains semble-t-il de membres des forces armées, ainsi que sur les agressions ayant visé d'autres membres de cette communauté, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- dites-vous préoccupé(e) par la sécurité des membres de la communauté de paix de San José de Apartadó, compte tenu des menaces de mort proférées contre eux ;
- exprimez votre inquiétude face à la menace planant sur les membres de cette communauté de paix, et exhortez les autorités à prendre toutes les mesures jugées appropriées par ces personnes pour assurer leur sécurité, conformément à la résolution du 15 mars 2005 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains ;
- demandez instamment aux autorités de prendre des mesures décisives pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires qui opèrent dans la région et pour rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Vice-président :

Dr. Francisco Santos Calderón

Vicepresidencia, Carrera 8A No 7-27, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 565 7682 (Si une personne décroche, veuillez dire : « *me da tono de fax, por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Vicepresidente Santos, / Monsieur le Vice-président,*

Ministre de la Défense :

Dr. Juan Manuel Santos

Avenida El Dorado, Carrera 52 OFI. 217, Centro Administrativo Nacional (CAN), Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 266 1003 (Si une personne décroche, veuillez dire : « *me da tono de fax, por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Santos, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01), Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 570 2000 (un message préenregistré en espagnol vous indique alors de composer le numéro 2017)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Communauté de paix de San José de Apartadó :

Comunidad de Paz de San José de Apartadó

AA 243 de Apartadó

Antioquia, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 6 MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.